

# Dossier N° 13

## Prévention des risques professionnels chez les sapeurs-pompiers

Bulletin octobre 2013



**CNRACL**  
FONDS NATIONAL  
DE PRÉVENTION

*"Agis ensemble  
pour la prévention"*



# Sommaire

## Introduction

<b>1<sup>ère</sup> partie - La connaissance du risque</b>	<b>P 5</b>
<b>I - Répondre aux enjeux et favoriser la recherche</b>	<b>p 6</b>
1- La sécurité, une préoccupation permanente Interview de Jean Benet, directeur des sapeurs-pompiers de France	p 8
2- Faire progresser la recherche : la réflexion sur les rythmes de travail Trois questions au Professeur Reinberg De la chronobiologie à la chrono prévention : entretien avec le Colonel Marlot	
<b>II - Recueillir et analyser les données sur la santé sécurité</b>	<b>p 12</b>
1- Les statistiques 2012 de la Banque nationale de données (BND)	
2- La Mission prévention accidents-enquêtes (MPAE) à l'heure des bilans et de l'évaluation des actions menées - le point avec le Colonel Roques	
<b>2<sup>ème</sup> partie - L'expérimentation des SDIS</b>	<b>P 20</b>
<b>I - La mutualisation des ressources : résultats de deux réseaux</b>	<b>p 21</b>
1- Réseau des SDIS du grand centre : faire évoluer la culture de prévention des risques Interview du colonel Pescher	
2- Réseau de prévention des accidents liés aux activités physiques et sportives Interview du médecin colonel Audfray	
<b>II - Une implication soutenue : zoom sur les démarches 2013</b>	<b>p 25</b>
1- Risque routier	
2- Risques psycho-sociaux	

# Introduction

Préserver la santé et la sécurité des agents dans l'accomplissement de leur mission est devenu un enjeu fort pour les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ces dix dernières années.

Le rapport de la mission «sécurité des sapeurs-pompiers en intervention» de décembre 2003, dit « rapport POURNY » a été réalisé avec la participation de plus de 150 personnes (sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, experts,...). Il a abordé les principales situations accidentogènes auxquelles sont confrontés les sapeurs-pompiers (feux de forêts, circulation, opérations diverses, incendies, violences urbaines...) ainsi que les domaines touchant la sécurité des personnels sur lesquels une action pouvait être menée (culture de sécurité au sein des SDIS, santé, transmissions,...). Il a proposé des mesures destinées à améliorer la prise en compte du risque professionnel par tous.

Le 28 juillet 2010, le FNP et la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) ont signé un accord de partenariat, marquant la volonté de lancer une nouvelle étape pour le développement des actions engagées depuis plusieurs années avec les acteurs de la sécurité civile, dont l'École Nationale Supérieure des Officiers Sapeurs-Pompiers (ENSOSP).

Le partenariat s'articule autour de deux axes. Le premier porte sur la mutualisation et le rapprochement des données recensées par la CNRACL, la DGSCGC et leurs partenaires sur les sujets d'intérêt commun. Aujourd'hui, La Banque Nationale de Données (BND) recueille les données sur les causes et les circonstances des accidents de service sur l'ensemble des SDIS. Le second prévoit la conduite d'actions communes et coordonnées, sur des thèmes de prévention des risques professionnels spécifiques aux sapeurs-pompiers, ainsi qu'une veille sur les risques émergents et leurs effets différés sur la santé des sapeurs-pompiers.

La première partie de ce dossier porte sur les enjeux et l'état de la connaissance des risques professionnels chez les sapeurs-pompiers. La seconde montre l'implication des acteurs sur le terrain en prenant des exemples de réseaux et de démarches menés par les services départementaux d'incendie et de secours.

# 1<sup>ère</sup> partie - La connaissance du risque

---

En réponse aux enjeux liés à la sécurité des sapeurs-pompiers, l'amélioration de la connaissance sur les risques « en service », constitue un levier d'action essentiel dans la mise en œuvre d'une politique de prévention.

La recherche sur les questions de santé, sécurité et prévention, ainsi que le recueil et l'analyse des données de l'accidentologie permettent de progresser en ce sens. Jean Benet, directeur des sapeurs-pompiers à la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), introduit cette première partie en indiquant les grandes orientations de la politique de prévention des risques.

Le Professeur Reinberg, directeur de recherche à la Fondation Adolphe de Rothschild, spécialiste de la chronobiologie puis le colonel Marlot, directeur du SDIS de Saône et Loire, restituent ensuite les éléments essentiels de la recherche sur les rythmes de travail chez les sapeurs-pompiers. Les statistiques 2012 issues de la Banque nationale de données et le bilan établi par le Colonel Roques sur l'action de la « Mission prévention accidents-enquêtes », complètent cette approche scientifique et expérimentale.

# I - Répondre aux enjeux et favoriser la recherche

## I - La sécurité, une préoccupation permanente



### Jean Benet, directeur des sapeurs-pompiers

à la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur a accordé un entretien au Fonds national de prévention.

#### FNP - Quelles sont les missions de la DGSCGC ?

**Jean Benet** - La création de cette direction est récente puisqu'elle remonte à 2011. Elle découle d'une nouvelle organisation de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur. En créant cette nouvelle direction générale, les pouvoirs publics ont souhaité poursuivre la modernisation du ministère de l'Intérieur dans le domaine de la gestion de crise en renforçant sa capacité d'anticipation et d'action.

La DGSCGC est notamment chargée de garantir la cohérence de la Sécurité civile au plan national, d'en définir la doctrine et d'en coordonner les moyens. Elle coordonne également la mise en œuvre des mesures de protection, d'information et d'alerte des populations, de la prévention des risques civils de toute nature.

Au sein de la DGSCGC, la Direction des sapeurs-pompiers contribue à la cohérence du dispositif national de sécurité civile à travers la maîtrise du cadre juridique d'action des services d'incendie et de secours (SDIS), de la mise en œuvre des outils de pilotage nationaux, de la définition des doctrines et des réponses opérationnelles et de la formation. Elle pilote par ailleurs la réglementation incendie, ainsi que la prévision et la prévention des risques courants. Pour assurer ces missions, la direction de sapeurs-pompiers comprend deux sous directions : celle des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi et celle des services d'incendie et des acteurs du secours.

*« La prévention en service est désormais une préoccupation partagée par tous les acteurs, de la DGSCGC à l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers. »*

#### FNP - Quelle place occupe la prévention des risques professionnels au sein de la DGSCGC ?

**Jean Benet** - Je préfère le terme de « risques en service » à celui de « risques professionnels ». Comme vous le savez, il existe des pompiers professionnels et des pompiers volontaires. Si leurs statuts diffèrent, professionnels et volontaires sont tous deux confrontés aux mêmes contraintes, aux mêmes dangers et sont exposés aux mêmes risques dans le cadre de leur activité. La sécurité est une préoc-

cupation permanente chez les pompiers. Dans ce métier à risques, la prévention occupe donc une place essentielle. En 2003, la publication du rapport Pourny consacré à la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention a permis une prise de conscience importante autour de ces questions. Un an plus tard, les pouvoirs publics ont décidé la création d'une Mission prévention accidents-enquêtes (MPAE). Celle-ci participe à l'émergence, la mise en œuvre, la diffusion et l'évaluation d'une politique et d'un management de l'hygiène et de la sécurité

dans les SDIS. Ses deux leviers d'actions sont la connaissance et l'analyse de l'accidentologie, ainsi que l'élaboration et l'animation des politiques de prévention des risques professionnels.

#### FNP - Quels sont les risques identifiés ?

**Jean Benet** - Dans ce contexte, une véritable politique visant à améliorer la santé et la sécurité des sapeurs-pompiers, les conditions générales d'exercice et à prévenir les risques se met en place pro-

gressivement au niveau national, mais aussi local.

Plusieurs actions se développent dans ces différents domaines comme l'état des lieux de l'accidentologie, la réalisation d'études, l'organisation de colloques et de journées de sensibilisation, le financement d'actions de prévention dans les départements. La prévention en service est désormais une préoccupation partagée par tous les acteurs, de la DGSCGC à l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, en passant par le Fonds national de prévention.

### **FNP - Justement, quelles sont vos relations avec le FNP ?**

**Jean Benet** - Elles sont déjà anciennes. En 2010, nous avons signé une convention de partenariat autour de deux objectifs.

Le premier porte sur le partage des études et des données recensées par la CNRACL, la Direc-

tion de la Sécurité civile - devenue aujourd'hui la DGSCGC - ainsi que leurs partenaires respectifs sur les sujets d'intérêt commun. Ainsi, les statistiques relatives aux SDIS sont rassemblées afin d'établir des éléments de comparaison et d'améliorer le ciblage des actions de prévention.

Le deuxième objectif, c'est la mutualisation et le partage d'expériences à travers la mise en place d'actions communes coordonnées. Plus de vingt démarches de prévention réalisées au profit de 36 SDIS ont bénéficié d'un financement et d'un accompagnement par le FNP. Elles portent sur de multiples domaines : le risque routier, le risque cardiovasculaire, l'activité sportive, les risques psychosociaux, sans oublier une vaste étude consacrée à la recherche des causes de mortalité chez les sapeurs-pompiers. Tout cela devrait encore améliorer la connaissance des risques encourus par l'ensemble des sapeurs-pompiers et permettre d'élaborer une politique globale et pérenne de prévention des risques.

## 2 - Faire progresser la recherche : la réflexion sur les rythmes de travail



### Trois questions à... Alain Reinberg\*,

Directeur de recherche à la Fondation Adolphe de Rothschild, spécialiste de la chronobiologie.

Le Comité scientifique et technique du FNP a consacré en 2011 deux séances aux rythmes de travail. À cette occasion, le Professeur Reinberg est intervenu sur la chronobiologie et le Colonel Marlot directeur du SDIS de Saône et Loire a présenté les résultats de la démarche menée par l'établissement sur cette thématique avec le soutien du FNP.

#### **FNP - Qu'est-ce que la chronobiologie ?**

**Professeur Reinberg** - C'est l'étude des rythmes biologiques, autrement dit, de l'anatomie dans le temps des organismes. La biologie et la médecine répondent à quatre questions fondamentales.

La première : où se produisent ces phénomènes ? Elle renvoie à l'anatomie macro et microscopique et à l'organisation spatiale du vivant.

La seconde : comment ? Les réponses sont apportées par l'étude des mécanismes biophysiques et biochimiques.

La troisième : quand ? S'adresse au chronobiologiste. Toutes les fonctions varient dans le temps de manière périodique, donc prévisible dans l'échelle des 24 h (rythmes circadiens), par exemple, avec des pics et des creux.

La quatrième question : pourquoi ? Très complexe, renvoie notamment à l'adaptation du vivant aux périodicités de l'environnement (par exemple l'alternance jour/nuit) et aux processus d'évolution. Horloges biologiques, synchronisation, désynchronisation des rythmes circadiens, sont quelques-uns des termes retrouvés maintenant fréquemment dans la littérature médicale, ce qui témoigne de l'importance prise par la chronobiologie dans la compréhension des phénomènes biologiques. Une structure temporelle complexe des rythmes biologiques est présente à tous les niveaux d'organisation : populations, individus, mais aussi organes, tissus, cellules et structures infra-cellulaires et moléculaires. Ces rythmes couvrent un large spectre de fréquence. Ils sont l'objet d'interactions multiples qui rendent leur étude particulièrement complexe.

#### **FNP - Pourquoi les rythmes ont-ils une si grande importance ?**

**Professeur Reinberg** - Les rythmes biologiques sont endogènes et contrôlés génétiquement. Un sujet est synchronisé lorsque ses horloges biologiques fonctionnent en harmonie, c'est-à-dire en résonance, avec les cycles de l'environnement, liés, comme le jour et la nuit, à la rotation de la terre sur elle-même. Si ce n'est pas le cas, il existe une désynchronisation de l'organisme qui peut conduire à un dysfonctionnement. Les causes de ces désynchronisations sont nombreuses et de nature variée. Elles peuvent être liées, par exemple, au travail posté et au travail de nuit, qui constituent des situations chroniques de conflit entre nos horloges et les synchroniseurs environnementaux et sociaux.

Dans le travail posté, l'inversion ou les modifications importantes des horaires de la vie sociale entraînent, chez certains sujets des troubles de l'organisme connus sous le terme d'intolérance au travail posté. Il s'agit d'un véritable problème de santé publique. Par ailleurs, sur le long terme la question se pose des risques cardio-vasculaires et des risques de cancer dans les désynchronisations chroniques observées dans le travail posté ou le travail de nuit.

#### **FNP - Pourquoi le choix d'une étude sur les sapeurs-pompiers ?**

**Professeur Reinberg** - D'abord, pour les sapeurs-pompiers eux-mêmes. Dans nos premières recherches nous avons mis en évidence un rythme de 24 h des accidents de travail, avec un pic nocturne. Ce pic est fortement corrélé à un creux nocturne de leurs performances globales. Ce sont



des données expérimentales essentielles à une « chronoprévention » car elles confirment le fait que l'accident ne se produit pas au hasard dans l'échelle des 24 heures. Mais aussi, parce que les sapeurs-pompiers regroupent des sujets aux qualités exceptionnelles. Leur profession les expose à des conditions de travail particulièrement agressives comportant des stress multiples et des prises de risque qui nécessitent une concentration soutenue, de jour comme de nuit. Il en résulte que le « taux d'évaporation » (abandon spontané de la profession après 5 ans depuis l'engagement) est de 46% au SDIS 71. Comment oscillent les rythmes

biologiques de ces hommes sélectionnés par un travail très dur, dont aucun (sur 30) ne souffre d'intolérance au travail de nuit ? Les rythmes de 16 variables physiologiques et psychologiques ont été étudiés. Des désynchronisations ont été objectivées sans être associées à des signes d'intolérance. La finalité de ces travaux s'inscrit dans une double perspective : la sécurité des sapeurs-pompiers eux-mêmes et donc la protection de la population, d'une part, l'étude des rythmes biologiques de sujets particulièrement tolérant au stress et au travail à horaires instables, d'autre part.

---

*\* Alain Reinberg est un physiologiste français né à Paris en 1921, ancien résistant, pionnier de la recherche en chronobiologie. Il est docteur en médecine, spécialisé initialement en endocrinologie et dans les maladies métaboliques, mais également docteur ès sciences, ex-directeur de recherche au CNRS, et directeur de recherche à la Fondation Adolphe de Rothschild. Il fut secrétaire général (1963-1974) puis vice-président*

*(1975) de la Société française d'endocrinologie, mais aussi ancien président de la Société francophone de chronobiologie, ancien président de l'International Society for Chronobiology, fondateur et coéditeur du journal scientifique de référence Chronobiology International en 1984. Il est également lauréat du prix de l'Académie des sciences en 1972, auteur et coauteur de plus de 600 publications scientifiques.*



## De la chronobiologie à la chronoprévention :

entretien avec le Colonel Marlot, Directeur du SDIS de Saône et Loire

En 2011, le Service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire (71) a participé à une étude unique, consacrée aux rythmes de travail et à leurs impacts sur la santé ainsi que la sécurité des sapeurs-pompiers. Objectif : engager une nouvelle approche de la prévention du risque professionnel basée sur les principes de la chronobiologie.

Le point avec le colonel Michel Marlot, directeur du SDIS 71.

### FNP - Comment est né ce projet ?

**Colonel Marlot** - Je dirais qu'il s'agit avant tout d'une question d'opportunité et de rencontres. Depuis plusieurs années, la prévention et la santé au travail sont au cœur des actions menées par le SDIS 71. Nous avons progressivement adopté une approche basée sur la sociologie des organisations qui permet de mieux comprendre comment les différents acteurs construisent et coordonnent des activités organisées. Dans le domaine de la prévention des risques et de la santé, cette approche à toute sa place. La prise en compte de la santé des agents est fondée sur les dimensions du bien-être physique, mental et social. L'idée générale consiste à responsabiliser chaque acteur sur la propre gestion de son capital santé.

En effet, la santé au travail, c'est d'abord celle des individus. On ne peut découpler la santé personnelle de celle du professionnel qui part en intervention. En contrepartie, le service doit mettre à sa disposition les conditions permettant de faciliter cette gestion. Dans ce contexte, une rencontre avec la Professeur Alain Reinberg, éminent spécialiste en chronobiologie a été déterminante. L'approche originale proposée dans le cadre de cette étude, m'a vraiment intéressé. Aborder de façon scientifique le lien entre les risques professionnels et les rythmes de travail à travers le suivi dans le temps de plusieurs indicateurs de santé et de performance des sapeurs-pompiers constitue une vraie nouveauté.

### FNP - De quelle manière s'est déroulée l'étude ?

**Colonel Marlot** - C'est un véritable travail de recherche sur les rythmes biologiques des sapeurs-pompiers qui a été mené afin d'étudier des corrélations éventuelles entre ces rythmes et le risque « accidentogène » au sein de cette profession. Le service de chronobiologie de la fondation Rothschild a apporté sa compétence et la caution scientifique du projet. Au sein du SDIS, l'étude a été accompagnée par un sociologue des organisations. Il faut savoir que cette personne présente la particularité d'être sapeur-pompier volontaire depuis sept ans au sein du SDIS.

*« Il faut agir sur plusieurs leviers : la santé, la meilleure prise en compte des rythmes biologiques dans l'activité sportive ou encore le bien-être et la santé des sapeurs-pompiers, la formation et les modes d'organisation du travail »*

Concrètement, une étude longitudinale portant sur trois groupes de volontaires a été menée : 12 agents travaillant en opérations jour et nuit, donc exposés à des privations de sommeil, 9 agents de garde qui répondent aux appels téléphoniques, travaillant également jour et nuit et enfin, 9 agents sédentaires travaillant exclusivement le jour avec une activité physique réduite mais pouvant nécessiter une attention importante. Tous ont été étudiés pendant sept jours, chacun à deux reprises, été et hiver.

diés pendant sept jours, chacun à deux reprises, été et hiver.

L'étude s'est plus particulièrement intéressée à l'influence des horaires de travail et des interventions sur les rythmes biologiques quotidiens et saisonniers des sapeurs-pompiers. Une série de données biologiques, cognitives et psychosociologiques ont été recueillies : variables objectives (rythme veille/sommeil, température corporelle, tension artérielle, fréquence cardiaque, sommeil,

force musculaire, coordination œil/main et dextérité manuelle, tests cognitifs) et variables subjectives comme l'auto estimation de la somnolence, de la fatigue, de la pénibilité de la tâche, de la tolérance à l'agressivité manifestée par une personne ou encore de la capacité à partir en intervention. Ces données ont été codées pour assurer l'anonymat des volontaires. Les participants à l'étude sont uniquement des hommes, car la quasi-totalité de la population sapeurs-pompiers du SDIS est masculine. Enfin, les différences d'âges des sujets volontaires varient entre 5 à 10 ans au maximum.

### **FNP - Quels sont les enseignements que l'on peut tirer de l'étude ?**

**Colonel Marlot** - Les nombreuses données ont permis, par exemple, d'analyser le lien entre le « lag time », temps nécessaire à l'ensemble des processus de décisions et d'actions depuis la prise d'appel de l'opérateur téléphonique jusqu'au départ du véhicule de service, et le rythme des sapeurs-pompiers. Ce délai de réaction est le plus long vers 3 h du matin (performance la moins forte), et le plus court à 16 h (meilleure performance). Mais cette variation reste stable d'année en année et de

saison en saison. En revanche, un lien fort existe entre le risque d'accident et le « lag time ». Et le risque de blessure lié à l'intervention est lui aussi fortement corrélé au « lag time » le plus long.

### **FNP - Compte tenu de ces enseignements, comment passer de la chronobiologie à la chronoprévention chez les sapeurs-pompiers ?**

**Colonel Marlot** - Ces résultats constituent une première, même s'il est nécessaire de les confirmer à une plus grande échelle. Ils ont mis en évidence une relation entre le délai de réaction et les accidents. Ils montrent la pertinence du concept de chronoprévention, dans la mesure où des actions concrètes peuvent être engagées dans le cadre de l'analyse et de la couverture des risques. Il faut agir sur plusieurs leviers : la santé, la meilleure prise en compte des rythmes biologiques dans l'activité sportive ou encore le bien-être et la santé des sapeurs-pompiers, la formation et les modes d'organisation du travail.

Quelles que soient les solutions, il s'agit d'une réflexion au long cours qui nécessite l'implication de tous.

---

*Biographie du Colonel Marlot : « itinérances d'un officier de sapeurs-pompiers - Ma grand-mère, le sociologue et le charcutier-peintre » éditions pompiers de France*

## II - Recueillir et analyser les données sur la santé et la sécurité

La connaissance des risques professionnels chez les sapeurs-pompiers est appréhendée dans ce dossier en deux points : les statistiques de la banque nationale de données et le bilan des analyses menées par le Colonel Roques responsable de la Mission prévention accidents-enquêtes.

### 1. Les statistiques 2012 de la Banque nationale de données

La collaboration avec la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) permet de réaliser des statistiques sur les accidents du travail et des maladies professionnelles, spécifiques aux personnels des SDIS.

L'alimentation de la Banque nationale de données (BND) depuis 2009, via le logiciel Prorisq, par la majeure partie des SDIS, rend possible l'observation des premières évolutions. Une synthèse de l'année 2012 est présentée ci-après.

**La BND couvre  
83 SDIS représen-  
tant 88 % des effec-  
tifs de l'ensemble  
des SDIS.**

#### 1. Données générales

La population est distinguée selon trois types de personnel :

1. les sapeurs-pompiers professionnels Fonction publique ou SPP
2. les sapeurs-pompiers volontaires ou SPV  
*La législation impose le terme « accident de service » pour la catégorie de personnel « sapeur-pompier volontaire », le terme accident de travail étant associé aux autres salariés affiliés au régime général.*
3. les personnels administratifs, techniques et spécialisés ou PATS.

Effectifs 2012 des SDIS		TOTAL
SPP	Effectif SDIS	40 477
	Échantillon BND	35 712
	Part en %	88,2%
SPV	Effectif SDIS	192 986
	Échantillon BND	169 591
	Part en %	87,9%
PATS	Effectif SDIS	11 262
	Échantillon BND	9 847
	Part en %	87,4%
Total	Effectif SDIS	244 725
	Échantillon BND	215 150
	Part en %	87,9%



## 2. Répartition des événements selon le type de personnel et la nature de l'événement

Type de personnel	Type d'événement	Événements		Jours d'arrêt		Taux de sinistralité
		part avec arrêt	Total	Jours	Moyenne jours d'arrêt	
<i>Effectifs couverts : 35 712 SPP</i>						
SPP	Accident de service <i>Mission</i>	49,6 %	2710	37 759	28,1	7,6%
	Accident de service <i>Casernement</i>	66,4 %	4 342	85 622	29,7	12,2%
	Accident de service <i>Circulation</i>	49,4 %	89	1 605	36,5	0,2%
	Accident de trajet	70,4 %	162	4 340	38,1	0,5%
Total		60,1 %	7 303	129 326	29,5	20,4%
<i>Effectifs couverts : 169 591 SPV</i>						
SPV	Accident de service <i>Mission</i>	42,5 %	2 442	26 672	25,7	1,4 %
	Accident de service <i>Casernement</i>	62,6 %	1 923	35 994	29,9	1,1 %
	Accident de service <i>Circulation</i>	47,8 %	184	2 285	26	0,1 %
	Accident de trajet	54 %	187	3 828	37,9	0,1 %
Total		51,3 %	4 736	68 779	28,3	2,8 %
<i>Effectifs couverts : 9 847 PATS</i>						
PATS	Accident de service / travail	56,4 %	381	7 624	35,5	3,9 %
	Accident de trajet	57,3 %	96	2 539	46,2	1%
Total		56,6%	477	10 163	37,6	4,8 %
TOTAL GÉNÉRAL ( Effectifs 215 150)		56,6 %	12 516	208 268	29,4	5,8 %

### L'activité en caserne des sapeurs-pompier professionnels reste la plus accidentogène.

Près de 6 accidents sur 10 ont lieu en caserne, et sur 100 jours d'arrêt, 66 sont dus à un accident en caserne (contre 67 en 2011 et 2010).

Chez les sapeurs-pompier volontaires, les accidents en mission (avec et sans arrêt) représentent 51,6 % des événements contre 40,6 % pour ceux en caserne. Sur 100 jours d'arrêt, 39 sont liés à des accidents en mission et 52 jours à des accidents en caserne.

**6 accidents  
sur 10 ont lieu  
en caserne**

➔ Le taux de sinistralité est plus élevé chez les sapeurs-pompier professionnels que chez les volontaires sur l'ensemble des accidents.

#### Jours d'arrêt


Les jours d'arrêt sont arrêtés au 30/06/2013 correspond au nombre de jours d'arrêt des événements de l'année 2012 uniquement.

#### Taux de sinistralité

Le taux de sinistralité est calculé en rapportant le nombre d'événements d'une année au nombre des effectifs couverts par la Banque Nationale de Données (BND).

### 3. Évolution des indicateurs

Nature de l'événement	Taux de sinistralité				Indice de fréquence				Taux de gravité			
	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
Accident de service <i>Mission</i>	7,4%	6,8%	7,1%	7,6%	35,9	34,2	35,6	37,6	0,6	0,5	0,6	0,7
Accident de service <i>Casernement</i>	11,2%	12%	11,9%	12,2%	71,7	79,8	78,7	80,8	1,2	1,3	1,3	1,5
Accident de service <i>Circulation</i>	0,3%	0,4%	0,3%	0,2%	1,7	2,5	1,7	1,2	0	0	0	0
Accident de trajet	0,5%	0,6%	0,4%	0,5%	3,3	4	3,2	3,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Total SPP	19,4%	19,7%	19,7%	20,4%	112,6	120,5	119,2	122,8	1,9	1,9	2	2,3
Accident de service <i>Mission</i>	1,6%	1,3%	1,4%	1,4%	6,2	5,7	6	6,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Accident de service <i>Casernement</i>	1,2%	1,3%	1,2%	1,1%	7,2	8,1	7,6	7,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Accident de service <i>Circulation</i>	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,6	0,6	0,6	0,5	0	0	0	0
Accident de trajet	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,6	0,5	0,6	0,6	0	0	0	0
Total SPV	3%	2,9%	2,8%	2,8%	14,6	15,2	14,8	14,3	0,3	0,2	0,3	0,3
Accident de service / travail	4,3%	5,1%	4,5%	3,9%	23,9	30,2	24,5	21,8	0,4	0,4	0,6	0,5
Accident de service / travail <i>Circulation</i>	0,1%	0,2%	0,1%	0%	0,5	1,2	0,7	0	0	0	0	0
Accident de trajet	0,7%	0,9%	0,9%	1%	4,6	5,2	4,9	5,6	0,1	0,1	0,1	0,2
Total PATS	5,1%	6,2%	5,5%	4,8%	29	36,6	30,1	27,4	0,5	0,5	0,7	0,6
Indicateurs Globaux	5,7%	6%	5,7%	5,8%	31	34,9	32,4	32,9	0,5	0,6	0,6	0,6


 Le niveau de l'ensemble des indicateurs est plus élevé pour la population des sapeurs-pompiers professionnels.

Le taux de sinistralité 2012 s'établit à 5,8 % pour l'ensemble de la population des SDIS. Le plus élevé est celui lié aux accidents de service - casernement chez les SPP - avec 12,2 %.

L'indice de fréquence global 2012 s'élève à 32,9 accidents avec arrêt pour mille agents, avec des écarts importants entre les populations.

**L'indice de fréquence global pour les sapeurs-pompiers professionnels est de 122,8. Il continue d'augmenter depuis 2009.**

Il s'élève à 80,8 pour les accidents de service casernement chez les SPP, et à 6,1 pour les accidents de service en mission chez les SPV.

 Quant au taux de gravité 2012, il est stable par rapport aux deux dernières années, (0,6 pour l'ensemble des SDIS).

#### Le taux de fréquence

Le taux de fréquence se définit par le rapport suivant :

$$\frac{\text{Nombre d'événements avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées du régime concerné}}$$

#### L'indice de fréquence

L'indice de fréquence des accidents avec arrêt représente le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à 1 000 salariés.

$$\frac{\text{Nombre d'événements avec arrêt} \times 1\,000}{\text{Effectif Temps Plein}}$$

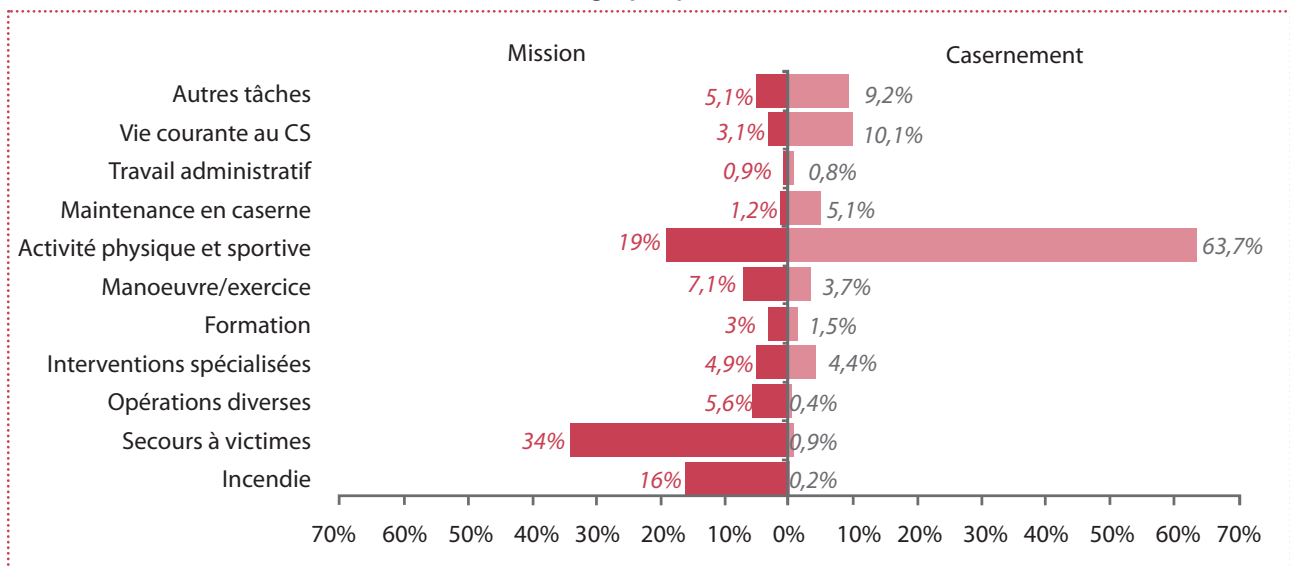
#### Le taux de gravité

Il permet de suivre la gravité des accidents au travers de la durée moyenne des arrêts de travail consécutifs.

$$\frac{\text{Nombre de jours d'arrêt} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées du régime concerné}}$$

## 4. Accidents de service en mission et en caserne selon la tâche exercée

### Accidents de service chez les SPP - Présentation graphique



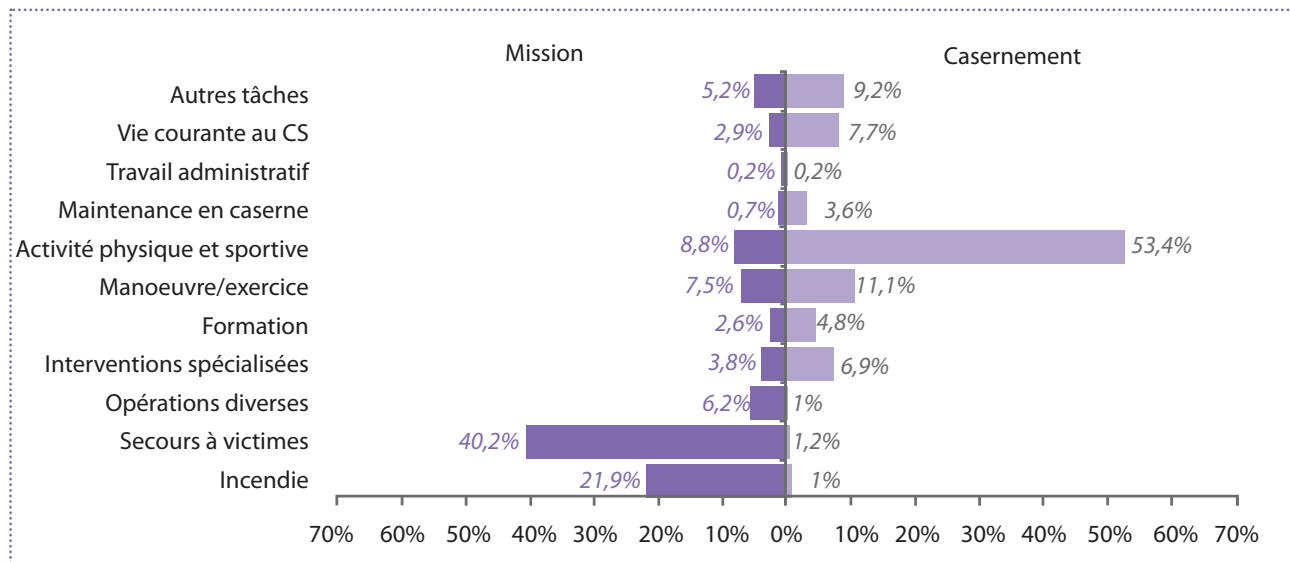
Le sport occupe une place prépondérante chez les sapeurs-pompiers car il conditionne dans une large mesure l'efficacité opérationnelle.

**63 % des accidents en caserne liés à l'activité physique**

Les activités physiques et sportives représentent 63,7 % des accidents de service en caserne.

Quant au secours à la victime, il représente 34 % des accidents de service en mission.

### Accidents de service chez les SPV - Présentation graphique



L'activité prépondérante des accidents en caserne est physique et sportive avec 53,4 % de l'ensemble.

Le secours à la victime représente 40,2 % des accidents en mission.

**40 % des accidents en mission suite à des secours à victime**



## 5. Accidents routiers chez les SPP – Données 2012 et évolutions

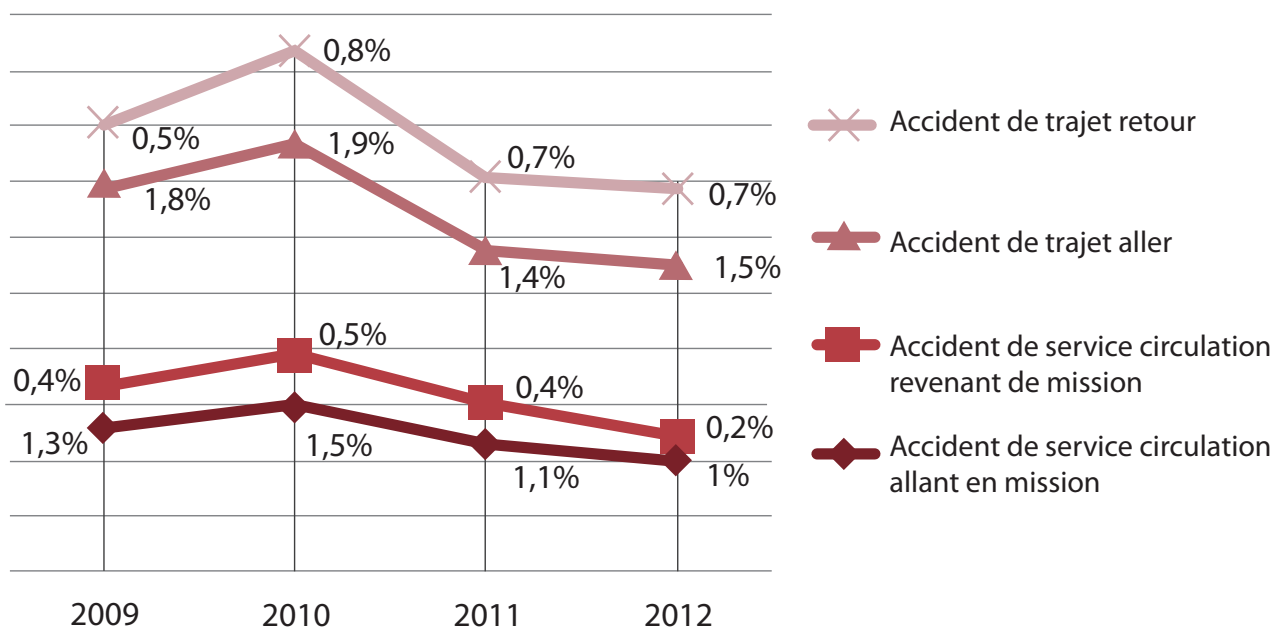
Accident de service - circulation	dont avec arrêt	Total	Jours arrêt	Moyenne jours arrêt
Allant en mission	45,9%	74	1 164	34,2
Revenant de mission	66,7%	15	441	44,1
<b>TOTAL</b>	<b>49,4%</b>	<b>89</b>	<b>1 605</b>	<b>36,5</b>

83 % des accidents de service circulation (74 sur un total de 89) ont lieu en allant en mission et occasionnent 72 % des arrêts.

Accident de TRAJET	dont avec arrêt	Total	Jours arrêt	Moyenne jours arrêt
Aller	68,8%	112	2 493	32,4
Retour	75,5%	49	1 847	49,9
Interrompu	0%	1		
<b>TOTAL</b>	<b>70,4%</b>	<b>162</b>	<b>4 340</b>	<b>38,1</b>

69 % des accidents de trajet (112 sur un total de 162) ont lieu sur le trajet 'aller'. Ils occasionnent 57 % des arrêts.

Graphique évolution de la part des accidents routiers SPP sur l'ensemble des événements



↘ Les accidents de service circulation allant ou revenant de mission enregistrent une diminution.

↗ Quant aux accidents de trajet 'aller' comme 'retour', ils sont en légère augmentation.





## 6. Accidents routiers chez les SPV – Données 2012 et évolutions

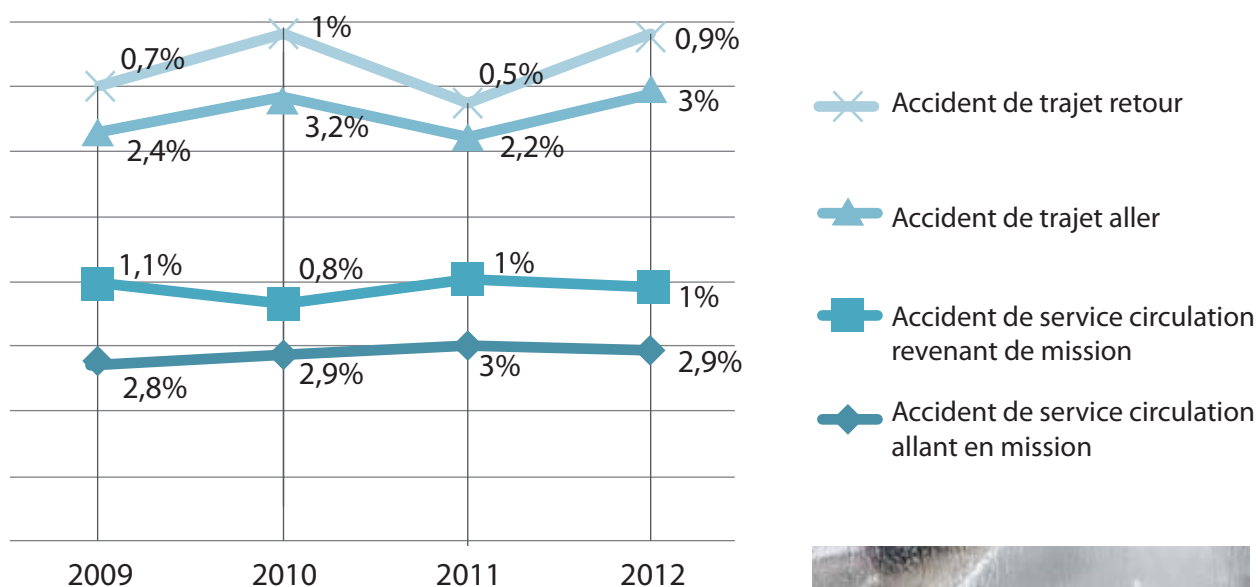
Accident de service - circulation	dont avec arrêt	Total	Jours arrêt	Moyenne jours arrêt
Allant en mission	51,1%	139	1 792	25,2
Revenant de mission	37,8%	45	493	29
<b>TOTAL</b>	<b>47,8%</b>	<b>184</b>	<b>2 285</b>	<b>26</b>

75 % des accidents de service circulation ont lieu en allant en mission et occasionnent 78 % des arrêts.

Accident de TRAJET	dont avec arrêt	Total	Jours arrêt	Moyenne jours arrêt
Aller	55,9%	143	2 390	29,9
Retour	50%	42	1 438	68,5
Interrompu	0%	2		
<b>TOTAL</b>	<b>54%</b>	<b>187</b>	<b>3 828</b>	<b>37,9</b>

76 % des accidents de trajet ont lieu sur le trajet 'aller'. Ils occasionnent 62 % des arrêts.

Graphique évolution de la part des accidents routiers sur l'ensemble des événements



↘ Les accidents de service circulation allant ou revenant de mission enregistrent une légère diminution.

↗ Quant aux accidents de trajet 'aller' comme 'retour', ils sont en augmentation.



## 2. La Mission Prévention Accidents-Enquêtes (MPAE) à l'heure des bilans et de l'évaluation des actions menées



### **Le Colonel Sylvie ROQUES, sapeur-pompier professionnel,**

Responsable de la MPAE à l'Inspection de la Défense et de la Sécurité Civiles (Direction Générale de la sécurité Civile et de la Gestion des Crises) fait le point sur les actions en cours dans le domaine de la prévention des risques professionnels chez les sapeurs-pompiers au sein de la mission.

#### **FNP - Quelle est l'actualité de la MPAE ?**

**Colonel Roques** - 2013 et 2014 seront les années consacrées au recensement et à l'évaluation des actions menées depuis 10 ans au niveau national et local pour améliorer le niveau de sécurité des sapeurs-pompiers en intervention mais également dans leurs activités péri-opérationnelles (formation, préparation opérationnelle...).

En effet, le dixième anniversaire de la remise au Ministre de l'Intérieur en décembre 2003 du rapport de la Mission sur la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention, dit rapport POURNY (du nom du colonel Christian Pourny, ancien chef de l'Inspection de la défense et de la sécurité civiles - IDSC - chargé du pilotage de cette mission) et le dixième anniversaire de la création de la MPAE en 2004 au sein de l'IDSC, permettent de faire un point sur les évolutions intervenues dans le domaine des équipements et des matériels, de la formation, de l'organisation des services d'incendie et de secours ainsi que des techniques opérationnelles. Elles rendent possibles la mesure de leur impact sur la sécurité des sapeurs-pompiers dans l'accomplissement de leurs missions.

Ces deux anniversaires sont étroitement liés puisque la création, au niveau national, au sein de la direction de la sécurité civile, d'un service en charge de mener des enquêtes sur les accidents mortels ou graves de sapeurs-pompiers, à savoir la Mission Prévention Accidents-Enquêtes (MPAE), faisait partie des 220 propositions contenues dans le rapport de la mission «sécurité des sapeurs-pompiers en intervention» de décembre 2003.

#### **FNP - Comment l'évaluation des 220 propositions du rapport POURNY va-t-elle être menée ?**

**Colonel Roques** - Le bilan de la mise en œuvre des 220 propositions de ce rapport et leur évaluation se fera au niveau national, auprès principalement des services de la Direction Générale de la sécurité

Civile et de la Gestion des Crises mais également des autres départements ministériels vers lesquels des recommandations avaient été émises. Il se fera également en direction des services d'incendie et de secours (services départementaux d'incendie et de secours, brigade de sapeurs-pompiers de Paris, bataillon des marins pompiers de Marseille) au travers d'un questionnaire portant sur les propositions rentrant dans leur champ de compétence. Le travail de recueil et d'exploitation des réponses devrait s'achever dans le courant de l'année 2014.

#### **FNP - Depuis 2004, combien d'enquêtes-accidents la MPAE a-t-elle réalisés ?**

**Colonel Roques** - A ce jour, 57 enquêtes-accidents ont été menées pour étudier les causes et les circonstances de ces accidents et déterminer des axes d'amélioration possible pour éviter leur reconduction. Il s'agit principalement d'accidents graves ou mortels survenus lors d'interventions ou d'entraînements et quelques accidents de la circulation.

A ce jour, ce sont près de 620 préconisations qui ont été émises par la MPAE pour améliorer la sécurité des sapeurs-pompiers. Fin 2012, il a été décidé de dresser le bilan de la mise en œuvre au niveau national et local des 503 recommandations émises dans les 43 premiers rapports d'enquête effectués sur la période 2004-2011. L'exploitation des réponses des services d'incendie et de secours concernés par ces enquêtes est en cours et une synthèse des résultats sera diffusée à l'ensemble des services d'incendie et de secours.

#### **FNP - Quels ont été les autres dossiers de la MPAE en 2013 et quels sont ses objectifs pour 2014 ?**

**Colonel Roques** - Les deux évaluations en cours (Rapport POURNY, enquêtes) et les 4 enquêtes-accidents achevées au premier semestre ont largement mobilisé les personnels de la MPAE.

2014 verra la finalisation des bilans du rapport POURNY et des enquêtes-accidents, ainsi que la réalisation de l'enquête biannuelle sur les politiques de santé et de sécurité menées en 2013 par les services d'incendie et de secours.

### La Mission Prévention Accidents-Enquêtes

Elle a pour mission générale de participer à l'urgence, à la mise en œuvre, à la diffusion et à l'évaluation d'une politique et d'un management de l'hygiène et de la sécurité dans les services d'incendie et de secours.

Son action s'articule autour de **2 axes principaux** :

- la **connaissance et l'analyse de l'accidentologie** chez les sapeurs-pompiers grâce à l'exploitation des données recueillies par la Banque Nationale de Données du Fonds National de Prévention de la CNRACL et les rapports d'enquêtes-accidents effectués par la MPAE ;
- la **participation à l'élaboration et à l'animation des politiques de prévention des risques professionnels** chez les sapeurs-pompiers.

Deux agents sont affectés au fonctionnement de la MPAE :

- **colonel Sylvie ROQUES**, sapeur-pompier professionnel, chargée de l'évaluation continue des dangers et des risques, de la participation à l'élaboration et au suivi des politiques de prévention des risques ainsi que de l'animation du réseau des conseillers départementaux de prévention hygiène et sécurité des services d'incendie et de secours
- **lieutenant-colonel Olivier GAUDARD** de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, en charge des enquêtes sur accidents mortels ou graves, du suivi de l'accidentologie des sapeurs-pompiers et de l'exploitation des statistiques d'accidents.

Les inspecteurs de l'IDSC participent aux enquêtes-accidents menées par la MPAE.

*Les 26 et 27 novembre prochain sera organisé le deuxième colloque des conseillers départementaux de prévention hygiène et sécurité des services d'incendie et de secours.*

*Ce colloque sera axé sur le retour d'expérience des enquêtes-accidents réalisées par la MPAE.*

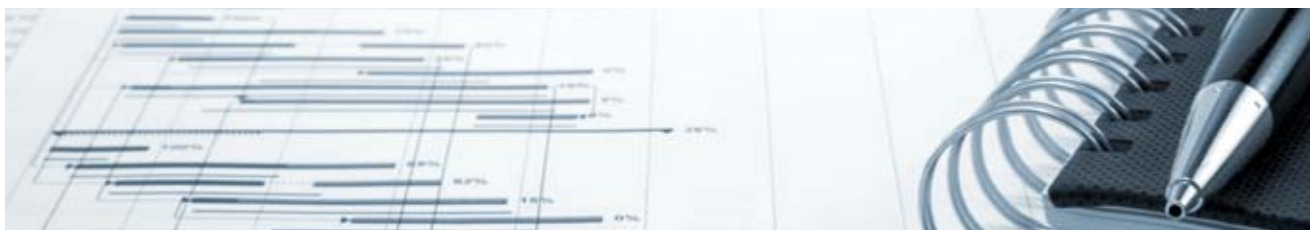
## 3. L'étude sur la mortalité des sapeurs-pompiers

Une analyse de la mortalité des sapeurs-pompiers professionnels en France menée entre 2007 et 2011 a conduit à la réalisation d'une étude. Ce travail lancé de façon expérimentale auprès de dix SDIS a été déployé à tous les départements de France avec le concours de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) et le soutien du Fonds national de prévention de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

Ce projet en réseau a rassemblé des institutionnels, des experts scientifiques (Université Bordeaux 2, Institut national de veille sanitaire) et des acteurs de terrain, sous l'autorité de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

**Consultez l'étude sur le site du FNP :**

[www.cdc.retraites.fr](http://www.cdc.retraites.fr) > Fonds national de prévention de la CNRACL > Territoriaux : témoignages > SDIS > réseau cohorte...



## **2<sup>ème</sup> partie – L'expérimentation des SDIS**

---

Cette partie met l'accent sur les résultats de deux réseaux. Il présente aussi les démarches récemment lancées avec le soutien du FNP qui montrent la volonté de faire évoluer la culture de prévention des risques dans les SDIS.

# I – La mutualisation des ressources : les résultats de deux réseaux

Le colonel Pescher directeur du SDIS du Cher, puis, le médecin-colonel Vincent Audfray médecin-chef du SDIS de la Charente maritime nous parlent du travail réalisé par le Réseau Santé Sécurité des SDIS du Grand Centre (R3SGC) et de celui sur la prévention des activités physiques et sportives.

## 1. Réseau SDIS du grand Centre : faire évoluer la culture de prévention des risques



**Le colonel Pescher directeur du SDIS du Cher répond à nos questions.**

Le Réseau Santé Sécurité des SDIS du Grand Centre (R3SGC) animé par le SDIS du Cher, rassemble dix établissements du centre géographique de la France autour d'un projet de prévention des risques professionnels.

**FNP – Vous portez un réseau qui contribue à l'évolution de la culture prévention des risques professionnels chez les sapeurs-pompiers. D'où vient votre conviction ? La volonté de progrès est-elle déterminante, suffisante pour insuffler une telle dynamique? Quelles qualités sont requises pour la maintenir ?**

**Colonel Pescher** – Je me suis engagé depuis plusieurs années dans cette démarche de prévention car je pense qu'un des rôles principal d'un cadre est de veiller à la sécurité de ses agents. Pour moi, au-delà des obligations réglementaires, il s'agit d'une obligation morale. Quand je passe dans les centres de secours, j'aime rappeler à tous que l'objectif est de « partir ensemble et de revenir ensemble ». On le sait, le métier de sapeurs-pompiers est à risque. Pour autant, il convient d'œuvrer pour faire prendre conscience des dangers, convaincre et changer les habitudes. C'est un travail de longue haleine qui n'est jamais terminé. Il faut faire preuve de détermination pour avancer. Le rôle de l'encadrement est essentiel dans la mise en œuvre de ces actions, il doit montrer l'exemple et porter les messages. Enfin, il convient d'intégrer au maximum « l'engagement de sécurité » dans toutes les composantes

**« Le rôle de l'encadrement est essentiel dans la mise en œuvre de ces actions, il doit montrer l'exemple et porter les messages »**

de la structure. Pour cela, il faut impliquer les personnels, communiquer et agir régulièrement.

**FNP - Le chantier réglementation devait démarrer en septembre 2012, où en est-il aujourd'hui ?**

**Colonel Pescher** – Ce chantier porte sur la connaissance de la réglementation applicable en santé et sécurité dans les SDIS. Un appel d'offre national a été lancé pour s'attacher le soutien de sociétés spécialistes en droit du travail et de la sécurité.

La solution informatique d'évaluation de conformité réglementaire retenue est actuellement testée sur trois SDIS pilotes puis, si elle convient, sera déployée dans les sept autres SDIS. Une formation des agents participant au groupe projet, tant sur la réglementation qu'à l'utilisation du logiciel a été réalisée.

Pour le SDIS du Cher, la phase d'évaluation est terminée grâce à un stagiaire qui a travaillé durant six mois pour définir la méthode, collaborer avec les différents services, renseigner le logiciel et enfin écrire la procédure de suivi. En effet, au-delà de la partie « état des lieux », le prestataire assure régulièrement une mise à jour des textes et normes.

Ce type d'outil constitue véritablement un plus en termes de diagnostic et de suivi. Au regard des résultats obtenus au sein des trois SDIS pilotes (18, 37 et 45), je pense que le comité de pilotage validera à l'automne le déploiement du logiciel sur les sept autres départements.

**FNP - Vous mettiez l'accent il y a un an sur la « culture santé et sécurité » développée au travers de supports variés. En avez-vous élaboré de nouveaux et pouvez-vous nous en parler ?**

**Colonel Pescher** – De nombreux documents ont été élaborés et sont en cours de diffusion de manière étalée dans les dix SDIS du réseau. Il s'agit notamment d'affiches (risque cardiovasculaire, alcool, activités physiques...), de dépliants à thèmes (accident d'exposition au sang, risque électrique...) et d'un classeur santé et sécurité.

Ce dernier livrable constitue un des piliers de la diffusion de la « culture santé et sécurité ». Composé de fiches de synthèse sur les risques et les conseils de prévention associés, il a vocation à être donné à toutes nouvelles recrues (SPP, SPV et PATS) et facilite la mise en œuvre de l'obligation d'information des agents par l'employeur. Simple et ludique, il est proposé en format classeur ou clef USB suivant le choix de chaque SDIS. Sa diffusion gratuite pour les autres SDIS (hors réseau) via le FNP est en cours de finalisation.

Dans les cartons, nous avons un projet de film sous forme de « clips » permettant aux agents de prendre conscience des risques mais aussi des bonnes pratiques. Une newsletter mensuelle ainsi qu'une rubrique dédiée à la santé et la sécurité dans le magazine de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) est toujours prévue.

Enfin, grâce au soutien de l'ENSOSP, un espace collaboratif entre les dix SDIS a été mis à la disposition du Réseau Santé Sécurité des SDIS du Grand Centre (R3SGC) et la création sur le PNRS (\*) d'une rubrique spécifique « Santé et sécurité en service » devrait permettre prochainement de partager les supports.

(\*) PNRS : La Plateforme Nationale des Ressources et des Savoirs est un outil d'information, d'échange et de partage dans le champ général du droit de la sécurité civile. Cette plateforme assure une veille juridique, apporte des commentaires tant sur les textes que sur les décisions de justice.

### **Le R3SGC**

*(Réseau Santé Sécurité des SDIS du Grand Centre) regroupe 10 SDIS du centre géographique de la France :  
Allier, Cher, Creuse, Eure et Loir,  
Indre, Indre et Loire,  
Loir et cher, Loiret,  
Nièvre, Puy de Dôme.*

**FNP – En quelques mots, quelle est votre vision sur l'avenir des réseaux constitués ou en cours chez les sapeurs-pompiers ?**

**Colonel Pescher** – Le réseau des SDIS du grand centre a démontré l'intérêt de mettre en commun les expériences et les ressources. Si au début, il a fallu que chacun trouve sa place, il semble aujourd'hui que le rythme soit trouvé et que les SDIS s'approprient les actions concrètes issues de ce travail collaboratif. Au travers la subvention accordée au réseau, le FNP a contribué largement à la réussite de ce projet.

Il me semble que le travail en réseau sur des problématiques communes est une véritable opportunité de progrès et permet à chaque structure de progresser à son rythme tout en gardant une liberté de choix. Ce dernier point doit être véritablement préservé et constitue la clef du succès.

Dans une conjoncture incertaine, le regroupement des « énergies » paraît incontournable et les réseaux relatifs à la santé et sécurité ou dans d'autres domaines ont un bel avenir.

*«Le regroupement des « énergies » paraît incontournable et les réseaux relatifs à la santé et sécurité ou dans d'autres domaines ont un bel avenir.»*



*Autour de Christian Gibouin, chargé de développement au FNP, les représentants du réseau*

## Le R3SGC

Le projet comporte quatre chantiers : outre la conformité aux exigences réglementaires et le développement de la culture santé et sécurité, le réseau a travaillé sur deux autres volets : l'évaluation des risques professionnels et l'analyse d'accidents

### 1. Evaluation des risques : logiciel « Hygie »

Point de départ de toute démarche de prévention, l'évaluation des risques professionnels a constitué le premier thème de travail. Des relations fortes sont nouées entre le R3SGC et le réseau Santé-Sécurité des SDIS de Rhône Alpes, précurseur en la matière, qui ont conduit à une collaboration fructueuse. Le réseau Rhône Alpes a donné son accord pour l'utilisation du logiciel « Hygie » (développé avec le soutien du FNP) par le R3SGC. En retour, et en

toute logique de fertilisation croisée, celui-ci apporte son concours au réseau Rhône Alpes pour compléter l'évaluation des risques en intervention.

### 2. L'analyse des accidents de service dans les SDIS

Troisième thème essentiel, visait plusieurs objectifs, notamment la réalisation et le partage de synthèses d'accidents ainsi que la diffusion de bonnes pratiques professionnelles. Une procédure commune d'analyse des accidents a ainsi été mise en place et permet là encore le partage des problématiques et des moyens de prévention. C'est le cas notamment avec le « Flash accident », outil de recueil des faits qui permet de sensibiliser les 21 000 agents du réseau, car il est nécessaire de connaître les accidents, où qu'ils se produisent.

## 2. Réseau de prévention des accidents liés aux activités physiques et sportives



### Entretien avec le médecin-colonel Vincent Audfray,

médecin-chef du SDIS de la Charente maritime sur le guide national de prévention des accidents de service liés aux activités physiques et sportives (APS) dans les services départementaux d'incendie et de secours publié en octobre 2013. Vincent Audfray médecin-chef du SDIS de la Charente maritime a réalisé le bilan de l'application des recommandations au sein du réseau.

### FNP - Quelle méthodologie a été retenue pour élaborer les recommandations ?

**Vincent Audfray** - Les recommandations constituent l'aboutissement d'un travail à long terme.

La méthodologie a porté sur l'observation d'un réseau de huit SDIS. Le guide national de prévention récemment élaboré présente les différentes étapes de la démarche. L'une d'elles a consisté pendant une année à réaliser une enquête exhaustive sur tous les accidents de service lors d'une activité physique et sportive. Elle a permis d'établir un certain nombre de constats. A partir de là nous avons, dans un premier temps, rédigé des préconisations sous la forme de fiches actions. Chacune d'elle proposait une démarche, un pilote, des objectifs et indiquait le coût des mesures induites.

Nous ne nous sommes pas censurés sur l'écriture. Il s'agissait d'analyser la faisabilité des préconisations et de les expérimenter dans les

SDIS du réseau. Ensuite, nous avons pu formaliser plus précisément les recommandations en examinant les points forts ainsi que les obstacles.

**« Globalement, le nombre d'accidents de service liés aux activités physiques et sportives a considérablement baissé (de 35 %) dans les SDIS du réseau au cours de l'année qui a suivi l'expérimentation des préconisations. »**

### FNP - L'application des recommandations dans les 8 SDIS du réseau a-t-elle eu un impact positif sur l'accidentologie ?

**Vincent Audfray** - Globalement, le nombre d'accidents de service liés aux activités physiques et sportives a considérablement baissé dans les SDIS du réseau au cours de l'année qui a suivi l'expérimentation des préconisations. Le bilan montre toutefois qu'elles n'ont pas été appliquées de

manière égale ni en totalité. Le rythme de mise en place des actions a varié selon les établissements. Ainsi, Le SDIS 79, précurseur en la matière, avait

commencé un travail depuis quelque temps. Pour d'autres structures, certaines préconisations

étaient déjà appliquées. Enfin, pour l'un des SDIS, l'expérimentation a commencé plus tard, elle a entraîné une amélioration dans les données de l'accidentologie.

Il faut souligner que la dimension financière n'est pas en cause, car le coût des actions est très faible ; parfois, il est même nul, si l'on prend l'exemple de la recommandation sur la durée des séances, une simple note de service suffit pour limiter à une heure le temps d'activité physique.

Il semble plus facile de développer une politique de formation des personnels encadrant les activités physiques et sportives (APS), de limiter la durée des séances et de fournir des chaussures adaptées, que de mettre en place des actions de prévention des lésions au travers des recommandations 3 et 4 (prendre en compte des antécédents traumatiques et intégrer les indicateurs de la condition physique au moment de la séance - voir guide national).

### **FNP - Selon vous, quels éléments favorisent la mise en place des recommandations ?**

**Vincent Audfray** - Les actions menées ont porté leurs fruits sur le nombre d'accidents. C'est important : 16% de baisse du nombre d'accidents chez les SPP. Mais, elles n'ont pas eu le même impact sur le nombre d'arrêts de travail (baisse seulement de 4%). Ce qui laisserait à penser que seuls les « petits » accidents aux conséquences les moins graves ont le plus profité de la démarche. Cela doit être rapproché de la faible application des recommandations portant sur la prévention primaire et secondaire des lésions liées aux accidents dont on connaît l'impact sur la santé des agents.

*« Il semble primordial d'intégrer l'application des recommandations dans une politique d'établissement. »*

Il semble primordial d'intégrer l'application des recommandations dans une politique d'établissement. Un vrai partenariat est indispensable entre la hiérarchie, la filière sportive et le service de santé et de secours médical (SSSM) pour mettre en place les recommandations préconisées et en tirer de réels bénéfices.

### **FNP - Comment devient-on médecin-chef dans un SDIS ? Pouvez-vous nous décrire votre parcours ?**

**Vincent Audfray** - Médecin généraliste dans un village de la campagne deux-sévrienne éloigné de 40 km de Poitiers et de Niort, j'ai été très vite sollicité par le chef du centre de secours pour participer aux secours sur son secteur de compétence. Petit

à petit, de formations en formations (médecine d'urgence, médecine de catastrophe), j'ai pris de plus en plus de responsabilités au sein du SDIS 79 pour finalement en prendre les fonctions de médecin-chef. Dans un premier temps, j'ai assumé ces fonctions tout en gardant mon activité de médecin généraliste

à temps partiel. Au début des années 2000, le statut de médecin sapeur-pompier professionnel est apparu. Après une période de 3 ans, pendant laquelle j'ai été recruté à temps partiel par le SDIS 79, j'ai quitté définitivement la médecine libérale pour me consacrer entièrement à ce métier en juillet 2003.

Mon parcours professionnel s'est poursuivi, après un passage à la chefferie de santé du SDIS du Vaucluse, par la prise de fonction de médecin-chef du SDIS de la Charente-Maritime que j'occupe depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011.



## II - Une implication soutenue. Zoom sur les démarches de 2013

Depuis sa création, le FNP a accompagné 40 services départementaux d'incendie et de secours dans des démarches individuelles, dont sept entre décembre 2012 et octobre 2013. Prévenir le risque routier reste l'orientation prioritaire. A la présentation synthétique des démarches initiées dans trois établissements, fait suite l'évaluation de l'impact, deux ans plus tard, des actions menées par le SDIS du Puy de Dôme sur ce thème. D'autres établissements se sont mobilisés afin de mieux connaître les risques psychosociaux et de réaliser l'évaluation des risques. Leur expérience est également relatée.

### 1. Prévention du risque routier

Trois structures ont engagé en 2013 une démarche de prévention du risque routier : les SDIS de la Marne, de la Charente et de la Meurthe et Moselle. Le SDIS du Puy de Dôme a mené des actions sur ce thème en 2010 et 2011. Emilie Courzadet, Conseiller en prévention au sein du Service hygiène, sécurité et conditions de travail, fait le point deux ans plus tard.

#### 1. Le SDIS de la Marne

L'établissement a décidé de mettre en place fin 2012 une démarche de prévention du risque routier suite à un diagnostic très complet sur le personnel, le parc routier, la sinistralité, les aspects financiers, les données issues du document unique et une enquête sur les comportements des agents au volant.

Il poursuit quatre objectifs :

- améliorer les conditions de circulation des véhicules du SDIS,
- sensibiliser le personnel au risque routier et faire évoluer les compétences,
- étudier et adapter les infrastructures routières et bâtimentaires des centres de secours du département,
- développer, compléter et adapter les véhicules ainsi que leurs équipements au risque routier.

**« améliorer les conditions de circulation des véhicules du SDIS »**

Le SDIS de la Marne a mis en place des structures pour la conduite de projet. Le comité de direction valide les orientations du Plan de prévention du risque routier (PPRR) et prend des décisions sur les plans d'actions proposés.

Un Comité de pilotage, composé du chef de groupement opérationnel, de l'adjoint au chef de groupement opérationnel, du responsable sécurité et

conditions de travail, assure le suivi de l'avancement des travaux dans le respect du calendrier, la coordination entre les différents groupes de travail, prépare et réalise une synthèse des travaux des groupes, assure la communication, présente les résultats au comité de direction. Quatre groupes de travail (7 agents par groupe) composés de responsable et d'agents volontaires ainsi que des représentants du personnel, travaillent sur chacun des 4 objectifs retenus dans le cadre de la démarche.

#### 2. Le SDIS de la Charente

Conformément aux recommandations du rapport du Colonel POURNY en 2003, le SDIS de la Charente s'est engagé dans la mise en œuvre d'une politique forte de prévention du risque routier soutenue par le FNP. Le SDIS s'est donné pour objectif de sensibiliser l'ensemble des personnels aux risques routiers et de définir un plan d'actions destiné à prévenir les accidents, en réduire le nombre et la gravité (1).

L'enjeu principal de cette démarche est de responsabiliser les agents du SDIS de la Charente et de modifier leur comportement vis-à-vis des risques routiers. Le Service départemental entend ainsi développer une culture de la sécurité dans le but de la substituer à un certain sentiment d'invulnérabilité qui a pu perdurer au vu des statistiques nationales et départementales.

**« responsabiliser les agents du SDIS de la Charente et modifier leur comportement vis-à-vis des risques routiers »**

Un Plan de Prévention des Risques Routiers (PPRR) a donc été rédigé et validé en 2012 par le CHSCT. Il y est préconisé 17 actions qui ciblent les facteurs humains, organisationnels, techniques et environnementaux des causes d'accidents. Parmi ces préconisations, on peut citer l'organisation d'une journée de la sécurité routière en partenariat avec la préfecture, la police et la gendarmerie, ou bien la mise en place d'un système de gestion individualisé de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires (SPV).

Ce dernier aurait pour objectif de limiter le risque pris par les SPV pour se rendre à leur Centre d'incendie et de secours (CIS) tout en assurant la même qualité et la continuité des secours.

Le PPRR s'inscrivant dans une procédure d'amélioration continue, chaque action fera l'objet d'une évaluation annuelle de 2013 à 2015.

Un bilan complet de la politique de prévention des risques routiers du SDIS de la Charente sera effectué fin 2015 afin de déterminer les éventuelles réorientations de cette politique ou définira les axes d'amélioration.

*(1) Sur 152 sapeurs-pompiers français décédés en service entre 2000 et 2009, 58 sont liés à des déplacements routiers (39%). Pour le SDIS 16, entre 2006 et 2011, 11 agents ont été blessés lors d'accidents routiers.*

### 3. Le SDIS de la Meurthe et Moselle

La démarche de prévention du risque routier engagée par le SDIS de la Meurthe et Moselle a reçu le soutien du FNP en juin 2013.

Le projet a pour origine l'augmentation, constatée depuis 2005, des accidents de véhicules (48 déclarations de sinistres ont été établies en 2005, 104 en 2010) et du coût direct des sinistres déclarés (malgré la baisse du nombre de kilomètres parcourus). En préalable à la démarche, le SDIS a établi en février 2011 un pré-diagnostic ; puis, un ergonomiste a réalisé une analyse de l'activité de conducteur en 2012.

Les objectifs recherchés portent principalement sur l'amélioration de la sécurité des agents du SDIS dans le cadre de la conduite des véhicules, en et hors intervention, le développement d'une culture individuelle et collective de sécurité et la réduction de l'accidentologie.

Des groupes de travail portant sur différentes thématiques ont été créés (aménagement des véhicules, création d'une instruction opérationnelle sur la conduite des véhicules du service, distinction entre interventions urgentes et non urgentes...).

Une cinquantaine de réunions ont été faites dans les centres d'incendie et de secours à l'attention des sapeurs-pompiers principalement pendant 2 années de suite afin de leur présenter la démarche de prévention, les associer au projet et recueillir leurs suggestions dans ce domaine sous forme de questionnaires anonymes.

Un plan de prévention du risque routier comportant trois axes et 41 actions a été établi. Pour l'année 2013, l'accent est mis sur la formation :

- conception, par le groupement formation (encadrement), du processus de formation à la conduite préventive,
- formation de formateurs,
- formation des agents du SDIS par les formateurs à la conduite préventive, sur la pratique, les techniques, les circuits, le guidage,
- formation des PATS au risque trajet,
- création d'un réseau de référents sécurité routière : but et organisation du réseau, missions des référents, formation à la prévention du risque routier.



**« améliorer la sécurité des agents du SDIS dans le cadre de la conduite des véhicules, en et hors intervention »**

#### 4. Retour sur le SDIS du Puy de Dôme



Emilie Courzadet,  
Conseiller en prévention  
au sein du Service hygiène,  
sécurité et conditions de travail,  
nous parle de l'impact de la  
démarche engagée en 2010.

#### **FNP - En 2008 vous enregistriez une évolution de l'accidentalité alarmante, où en est-on deux ans après ?**

**Emilie Courzadet** - Même si les dommages corporels restaient faibles et rarement graves, à l'exception d'un accident mortel en 2001 qui a coûté la vie à deux volontaires, les dégâts matériels et par conséquent financiers étaient loin d'être négligeables. Avec une progression des accidents routiers, la probabilité que le nombre de victimes augmente est beaucoup plus importante.

#### **FNP - Les actions de formation, sensibilisation ont-elles entraîné un changement dans les comportements ? Les bonnes pratiques sont-elles suivies ?**

**Emilie Courzadet** - Agir sur le facteur humain, c'est d'abord lutter contre les mauvais comportements du conducteur qui sont en cause dans 90% des accidents routiers.

Le SDIS joue la carte de la sensibilisation et de la formation des agents à la conduite préventive. Celle-ci intègre notamment :

- le respect des distances de sécurité et d'arrêt des véhicules,
- le repérage de l'environnement et de la configuration des lieux pour identifier les dangers en amont,
- l'obligation de guidage des véhicules sur intervention et lors du remisage des engins,
- la concentration individuelle du conducteur sur sa conduite en lien avec la consommation de produit modificateur de comportement (alcool, stupéfiants et médicaments),
- le port systématique de la ceinture de sécurité pour tous les engins en disposant,
- la non utilisation du téléphone au volant,
- le respect du code de la route.

Depuis 2009, 240 agents (pompiers et personnels administratifs) ont suivi des formations adaptées à leur qualification.

Par ailleurs, le SDIS a réalisé un film de sensibilisation au risque routier destiné à tout le personnel et a diffusé une campagne d'affichage dans les 200 centres d'intervention et de secours du département. Enfin, des réunions d'information spécifiques aux risques routiers sont proposées lors des formations initiales et des manœuvres.

#### **FNP - Le plan prévoyait plusieurs mesures destinées à éviter les accidents liés à l'organisation interne du SDIS. Avez-vous quelques exemples ?**

**Emilie Courzadet** - Nous avons notamment défini une nouvelle gestion des alertes individualisées et mis en place des plannings d'astreintes obligatoires. Cela évitera aux sapeurs-pompiers volontaires de se précipiter à l'appel au BIP, en pensant «premier arrivé, premier parti en intervention» et de prendre des risques inutiles au volant sur le trajet entre leur domicile et le centre. Le SDIS mise également sur le covoiturage et le développement des visioconférences pour limiter les déplacements.

*« des  
visioconférences  
pour  
éviter les  
déplacements »*



## 2. Prévention des risque psycho-sociaux

Le SDIS des Yvelines, de la Dordogne et de la Gironde ont engagé une démarche pour mieux connaître et prévenir les facteurs de risques psychosociaux.

### 1. Le SDIS des Yvelines

Le SDIS des Yvelines inscrit la prévention des risques professionnels dans un processus d'amélioration continue.

**« mieux connaître et prévenir les risques psychosociaux »**

Après les troubles musculo-squelettiques puis le risque routier, la collectivité va s'attacher à mieux connaître et prévenir les risques psychosociaux.

Cette troisième démarche, soutenue par le FNP en juillet 2013, a pour but de prévenir les situations de détresse psychologique, du fait de l'activité professionnelle et/ou de la situation personnelle. Mais, pour le Capitaine Lemaire et son équipe, il s'agit aussi et avant tout de faire évoluer les mentalités à l'égard des risques professionnels. La profession de sapeur-pompier expose à de nombreux dangers, pour autant, certains moyens mis en place peuvent contribuer à protéger l'individu dans l'exercice de ses fonctions et lui permettre de prendre en compte le risque autrement. La démarche prévoit de donner une base de connaissances communes à tous les acteurs afin qu'ils puissent mieux comprendre, identifier et traiter les risques psychosociaux. Des outils pour détecter les situations potentiellement à risques, seront proposés aux personnes ayant à traiter de ces problématiques. Les outils existants et les services capables de traiter les agents en difficulté feront l'objet d'une information auprès de tous.

Veiller à renforcer l'attention des agents les uns envers les autres, apporter un soutien aux agents en situation d'encadrement, et s'assurer que l'organisation de travail ne soit pas génératrice de stress constituent également des objectifs importants de la démarche.

La problématique des risques psychosociaux est une préoccupation du SDIS 78 depuis une vingtaine d'années.

En 2008, s'est développé le groupement hygiène et sécurité : la réflexion a porté alors sur une démarche de prévention du risque psychosocial pour venir compléter le dispositif qui reposait alors essentiellement sur la prise en charge post-événement. Ce travail a été réalisé en relation directe avec l'unité médico-psychologique, l'assistante sociale et le service médical.

Un premier comité de pilotage des risques psychosociaux a été installé en juin 2010, regroupant les

partenaires sociaux, un représentant du médecin chef et un représentant du directeur départemental. Le groupement hygiène et sécurité assurait le support administratif et les actions techniques.

La première action menée dans le cadre de la démarche a été de réaliser un pré-diagnostic pour compléter les éléments statistiques relevés depuis un an par les psychologues et l'assistante sociale. Sept grandes familles de difficultés psychosociales ont pu être ainsi définies :

- les violences externes (violences verbales ou physiques subies par agents de la part du public)
- les conditions matérielles de travail (pour les sapeurs-pompiers, il s'agit aussi de lieu de vie)
- les difficultés relationnelles hiérarchiques et interpersonnelles
- le risque suicidaire par la notion de contamination
- le traumatisme post-opérationnel suite au ressenti du vécu d'opérations difficiles
- les discriminations de toutes sortes
- l'impact direct ou indirect sur ceux qui prennent en charge un agent en souffrance (collègue, chef de centre, médecin,...).

### 2. Le SDIS de la Dordogne

Cet établissement a engagé en juin 2013 une démarche de prévention des risques psychosociaux. La totalité des personnels du SDIS 24 participent (de façon anonyme et volontaire) à cette démarche, soit environ 1700 personnes réparties sur 41 centres de secours.

**« informer les agents sur les risques psychosociaux et évaluer ces risques »**

Elle s'est fixé deux objectifs principaux :

- information des agents sur les risques psychosociaux et leurs conséquences sur la santé,
- évaluation des risques psychosociaux par l'intermédiaire d'un questionnaire « méthode dite par enquête », complétée lors de réunions d'échange avec la psychologue.

Une psychologue clinicienne, sapeur-pompier volontaire nommée « chargée mission », évaluera les risques psychosociaux sur l'ensemble des agents avec l'appui du service « qualité sécurité environnement » (deux personnes) et le concours de compétences multiples au sein du groupement

des ressources humaines. Afin d'établir cet état des lieux, un groupe de travail composé des ressources humaines, de la médecine préventive, des partenaires-sociaux, des élus et de la psychologue, a été chargé de proposer un plan d'actions.

Des réunions d'information organisées sur la problématique des RPS et la démarche avec l'encadrement ont facilité son appropriation et ses objectifs. Une quarantaine de réunions sur les centres de secours du département, pendant des plages horaires ont permis de rencontrer un maximum de pompiers volontaires et professionnels.

En parallèle à la démarche, un questionnaire de l'ARACT doit permettre d'établir des indicateurs à partir desquels pourront être caractérisées les familles de tensions et leurs origines. Ces indicateurs seront établis à partir du traitement quantitatif et qualitatif des réponses et des commentaires (écrits et oraux). Afin de favoriser la recherche de diagnostic partagé et de construire un plan d'actions, une présentation des résultats sous forme de statistiques et de cartographie, sera faite à tous les agents. De plus, il est prévu de mener des actions correctives au niveau du centre ou du service et au niveau départemental.

Enfin, le SDIS envisage de mettre en place un outil spécifique adapté à la spécificité des SDIS, pour réaliser une nouvelle évaluation en 2014.

### 3. Le SDIS de la Gironde

Le SDIS de la Gironde met en œuvre depuis juin 2013 une démarche de prévention des risques psychosociaux. Elle poursuit trois objectifs :

- identifier les facteurs de risques psychosociaux de manière collective (prévention à la source)
- rédiger un rapport permettant la mise en œuvre des préconisations et définir des indicateurs d'évaluation de la démarche,
- accompagner le plan d'actions des mesures préventives dans le domaine.

Le quotidien de travail des agents du SDIS est marqué par la progression des interventions pour secours à personne. Au cours des trois dernières années, le SDIS a enregistré une évolution significative du nombre d'agents exprimant une souffrance au travail. C'est le point de départ de ce projet.

Durant cette même période, l'établissement a bénéficié d'une expertise scientifique à l'occasion d'un travail de thèse portant sur le stress professionnel chronique dans les métiers de l'urgence, mené en collaboration avec l'Université de Bordeaux<sup>2</sup>. Cette étude est considérée comme

élément constitutif d'un pré-diagnostic, permettant d'affiner les axes de mesure, voire d'actions (relations de travail, sujétions opérationnelles, valeurs et savoir-être).

L'équipe projet pilotée par le médecin-chef du SDIS comprenant un responsable des ressources humaines, une psychologue du SDIS et l'ingénieur hygiène et sécurité, accompagne le prestataire, anime et coordonne les groupes de travail formés d'agents SDIS de différents statuts et catégories.

Un comité technique est chargé d'analyser et de réaliser une synthèse de la production des groupes de travail. Cette synthèse sera validée par le directeur après consultation du comité de pilotage, constitué de l'équipe de direction.

La mise en œuvre comporte quatre grands volets :

- évaluer et repérer les sources de risques,
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions,
- permettre le transfert des compétences du prestataire aux personnes de l'Établissement désignées par le directeur départemental,
- évaluer les effets des transferts de compétence.

**« identifier les facteurs de risques psychosociaux pour mettre en place des mesures préventives »**

## 2. L'évaluation des risques

Deux établissements réalisent le document unique : le SDIS de l'Eure et le SDIS de l'Hérault.

### 1. SDIS de l'Eure

Le SDIS de l'Eure a commencé l'élaboration du document unique, avec l'appui du FNP, en janvier 2013. Pour évaluer le risque, il utilise la méthode de cotation développée par le Réseau Santé Sécurité des SDIS de la région Rhône Alpes.

Le comité de pilotage est constitué des membres du comité de direction en lien avec les groupes de travail et le comité d'hygiène et de sécurité. Les personnels du SDIS exposés à des dangers identiques sont rassemblés en groupes homogènes d'exposition.

**« l'évaluation des risques est réalisée par des groupes de travail pluridisciplinaires »**

L'évaluation des risques est réalisée par des groupes de travail pluridisciplinaires formellement désignés par les chefs de centre ou de service. Le médecin-chef, les membres du comité

d'hygiène et de sécurité, le conseiller de prévention ainsi que l'assistant de prévention et le chef du groupement concerné sont systématiquement inclus dans les groupes de travail.

Pour étudier les postes de travail complexes ou lorsque divers corps de métier sont impliqués, chaque corps de métier doit être représenté dans le groupe de travail.

### 2. SDIS de l'Hérault

Le SDIS de l'Hérault vient de lancer une démarche d'évaluation des risques professionnels afin d'impulser une politique de prévention et de santé auprès de ses agents. Un pôle social, santé et sécurité au travail créé en juillet 2012 coordonne le travail des vingt assistants et conseillers de prévention, principaux relais dans les centres de secours, groupements et direction.

Le SDIS 34 a mis en place un comité de pilotage pour définir la méthodologie d'évaluation des risques et les différentes unités de travail, valider les différentes étapes de la démarche et sensibiliser les agents à la démarche. Des groupes de travail créés par unité fonctionnelle et territoriale, sont chargés de mettre en œuvre les outils nécessaires pour réaliser le document unique, évaluer les risques professionnels avec visite sur le terrain et définir les actions de prévention.

**« impulser une politique de prévention et de santé auprès de ses agents. »**

À ce jour, un groupement territorial entier est terminé, le travail dans les autres est en cours.





**CNRACL**  
FONDS NATIONAL  
DE PRÉVENTION

<http://fnp.cnracl.fr>